



## Revision de pension alimentaire pour mon ex femme

-----  
Par Visiteur

Je verse une pension alimentaire globale pour mon ex femme et mes 3 enfants. L'ainé, ingénieur en informatique, a trouvé du travail depuis 4 mois. Je souhaite donc diminuer mes versements de sa part qui n'a plus de justification. De quelles précautions dois je m'entourer et quel formalisme faut il respecter?  
Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.  
Que prévoit votre jugement quant à la durée de versement de la pension alimentaire? Est ce que la part de chaque enfant est prévue?

cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Le jugement prévoit le versement de la pension alimentaire tant que les enfants poursuivront des études ou seront en stage insuffisamment rémunéré.

La pension de chaque enfant est individualisée.

Il est prévu dans le jugement que mon ex femme doit justifier sur demande L RAR faute de quoi la pension cessera d'être versée de plein droit.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dans ce cas, conformément au jugement, diminuez la pension de la somme allouée à votre fils aîné. Le mieux serait de notifier par lettre recommandée AR à votre ex épouse vous démarche en vous appuyant sur les dispositions de votre jugement.

cordialement